



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2024**

**DELIBERATION N°2024\_074**

**TARIFS DE L'ALSH**

Paraphe

L'an deux-mil-vingt-quatre, le trois du mois de juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Date de la convocation : 28 mai 2024

Quorum : 14

**Présents** : Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Mireille BARBIER, Karen ANDREIS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Elisabeth SKRZYPCZAK, Jean-Marc SAÏNO, Elidia BERENFELD (à partir du 2<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour).

**Excusés** : Enguerrand BONNAS (pouvoir à Eric SCHULZ), Stéphane VEYET (pouvoir à Virginie MARIN), Didier de BELVAL (pouvoir à Christine GAGET)

**Absente** : Véronique REBOUL

**Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir** : 25

**Secrétaire de séance** : Karine PLATEAU

Les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement est demeuré fixe depuis l'automne 2022. Compte tenu des hausses intervenues depuis cette date, il est proposé de pratiquer une hausse comprise, compte tenu des arrondis, de 3.97 % à 4.06%.



Paraphe

ENFANTS DOMICILIES A RUY-MONTCEAU

Quotient Familial	Tarifs ALSH à partir du 7 novembre 2022									Tarifs ALSH à partir du 01/09/2024								
	Journée	demi-journée	Semaine	supplément veillée	mini-camp 6-10 ans 5 jours	mini-camp 6-10 ans 4 jours	Séjour SKI 11/17 ans 7 jours	Séjour 11-13 ans 6 jours	Séjour 14-17 ans 8 jours	Journée	demi-journée	Semaine	supplément veillée	mini-camp 6-10 ans 5 jours	mini-camp 6-10 ans 4 jours	Séjour SKI 11/17 ans 7 jours	Séjour 11-13 ans 6 jours	Séjour 14-17 ans 8 jours
De 0 à 850 €	11,33 €	5,67 €	53,82 €	5,67 €	82,81 €	53,61 €	180,25 €	154,50 €	206,00 €	11,78 €	5,90 €	55,97 €	5,90 €	86,12 €	55,75 €	187,46 €	160,68 €	214,24 €
De 851 à 1250 €	15,45 €	7,73 €	73,39 €	7,73 €	114,33 €	89,61 €	245,14 €	210,12 €	208,16 €	16,07 €	8,04 €	76,33 €	8,04 €	118,90 €	93,19 €	254,95 €	218,52 €	216,49 €
De 1251 à 1850 €	19,57 €	9,79 €	92,96 €	9,79 €	144,82 €	91,00 €	310,03 €	265,74 €	354,32 €	20,35 €	10,18 €	96,68 €	10,18 €	150,61 €	94,64 €	322,43 €	276,37 €	368,49 €

ENFANTS EXTERIEURS

Quotient Familial	Tarifs ALSH à partir du 7 novembre 2022									Tarifs ALSH à partir du 01/09/2024								
	Journée	demi-journée	Semaine	supplément veillée	mini-camp 6-10 ans 5 jours	mini-camp 6-10 ans 4 jours	Séjour SKI 11/17 ans 7 jours	Séjour 11-13 ans 6 jours	Séjour 14-17 ans 8 jours	Journée	demi-journée	Semaine	supplément veillée	mini-camp 6-10 ans 5 jours	mini-camp 6-10 ans 4 jours	Séjour SKI 11/17 ans 7 jours	Séjour 11-13 ans 6 jours	Séjour 14-17 ans 8 jours
De 0 à 850 €	15,30 €	7,65 €	73,34 €	7,73 €	91,09 €	63,61 €	200,28 €	171,69 €	228,90 €	15,91 €	7,96 €	76,27 €	8,04 €	94,73 €	66,15 €	208,29 €	178,56 €	238,06 €
De 851 à 1250 €	19,87 €	9,94 €	95,13 €	10,02 €	124,33 €	98,57 €	272,38 €	233,46 €	311,30 €	20,66 €	10,34 €	98,94 €	10,42 €	129,30 €	102,51 €	283,28 €	242,80 €	323,75 €
De 1251 à 1850 €	24,46 €	12,23 €	116,86 €	12,31 €	151,81 €	101,00 €	344,48 €	295,28 €	393,70 €	25,44 €	12,72 €	121,53 €	12,80 €	157,88 €	105,04 €	358,26 €	307,09 €	409,45 €
Sup ou égal à 1851 €	27,89 €	13,95 €	133,13 €	14,01 €	184,85 €	144,72 €	400,56 €	343,33 €	418,86 €	29,01 €	14,51 €	138,46 €	14,57 €	192,24 €	150,51 €	416,58 €	357,06 €	435,61 €

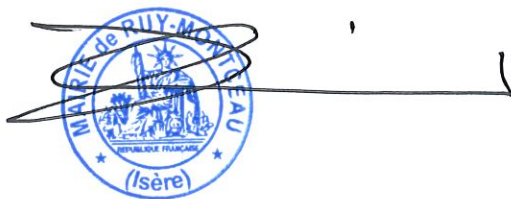
**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins cinq abstentions,**

[Pour : 20 voix, Abstentions : 5, Mme RABATEL, MM. HYVER, FARIN, RABUEL, RENAUD]

**FIXE les tarifs d'ALSH ci-dessus.**

Ainsi fait et délibéré en séance, le 10 juin 2024

Le Maire, Denis GIRAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.